



Communiqué de presse

18 novembre 2016

Fer de lance de la construction bas Carbone, BBCA va accompagner l'Etat dans la co-construction de la future réglementation environnementale du bâtiment

Hier, la Ministre du logement Emmanuelle Cosse, a annoncé l'intégration de l'Association pour le Développement du Bâtiment Bas Carbone (BBCA) au comité de pilotage qui co-construira la future réglementation environnementale du bâtiment.



« C'est une nouvelle étape dans la reconnaissance par les pouvoirs publics de l'importance du critère Carbone dans l'évaluation environnementale des bâtiments. C'est aussi une marque de reconnaissance du travail accompli par l'Association BBCA qui œuvre activement au développement du bâtiment bas Carbone en France. On ne peut que s'en féliciter. » indique Stanislas Pottier - Président de l'Association BBCA.

Toutefois, l'Association BBCA regrette que le nouveau label d'Etat E+C- permette l'affichage d'une performance carbone sur des bâtiments qui n'ont pas fait d'effort pour réduire leurs émissions, en conservant des systèmes constructifs et des sources d'énergie très carbonés.

Plus que jamais, dans le paysage des labels environnementaux, le label BBCA met en lumière les champions de la construction bas Carbone, à l'image des 15 premiers lauréats BBCA célébrés en juillet dernier.

La démarche BBCA atteste de l'engagement de l'industrie immobilière à l'effort national de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour lutter activement contre le réchauffement climatique.

Le bâtiment bas carbone, c'est l'avenir de la construction.

Cliquez ici pour visionner la vidéo « Comment construire bas carbone ? » :

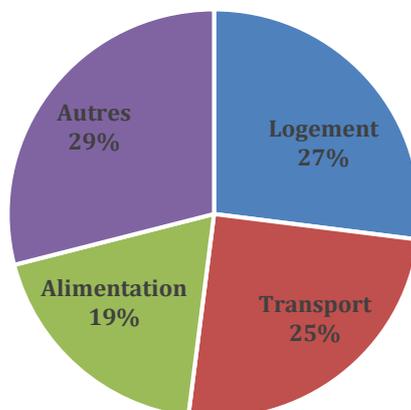
<https://www.batimentbascarbonate.org/videos/>

Cliquez ici pour consulter la liste des 15 premiers lauréats BBCA :

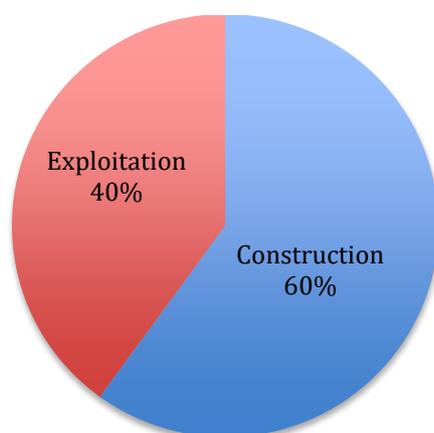
<http://bit.ly/2g4z6Fg>

QUELQUES REPERES SUR LES ENJEUX DU BATIMENT BAS CARBONE

Le bâtiment : 1^{er} secteur le plus émissif
(Empreinte carbone de la France en 2010 par secteur - Source CGGDD)



Bâtiment neuf : la construction représente 60% des émissions
(Source HQE Performance)



L'objectif BBCA : une division par 2 des émissions

~~1m² construit neuf = 1 tonne CO₂ émise~~

1m² construit neuf = 500kg CO₂ émis

À propos de l'association et du label BBCA

La prise en compte des émissions carbone était le chaînon manquant de l'effort environnemental accompli jusqu'à présent par les acteurs du bâtiment et de l'immobilier. Si on veut agir sur le climat, il faut agir sur le carbone. C'est de ce constat qu'est née L'Association pour le Développement du Bâtiment Bas Carbone (BBCA) qui rassemble les principaux intervenants de l'acte de construire : architectes de renom, promoteurs immobiliers, constructeurs et bureaux d'étude. L'association BBCA a mis au point le premier référentiel de mesure de l'empreinte carbone du bâtiment qui permet la délivrance du label BBCA entré en vigueur en mars 2016 pour le logement collectif et les bureaux.

Les 3 certificateurs du label BBCA sont CERTIVEA pour les bureaux, CERQUAL et PROMOTELEC SERVICES pour le logement collectif. Le label BBCA atteste de l'exemplarité d'un bâtiment en matière d'empreinte carbone. Il valorise toutes les démarches bas carbone à la construction (mixité intelligente des matériaux, sobriété de la conception...) et à l'exploitation (énergie faiblement carbonées, ENR...). Il prend également en compte les bénéfices du stockage carbone des matériaux bio-sourcés ainsi que les efforts accomplis en terme d'économie circulaire.

Plus d'infos sur : batimentbas carbone.org

CONTACT PRESSE :

Agence WE MAJE

Anthony MAZELLY – amazelly@wemaje.fr – 06 74 51 17 47

